

Élections

Les demandes d'inscription sur les listes électorales sont reçues en mairie jusqu'à la fin de l'année

Une permanence sera assurée

le samedi 30 décembre 2017

de 10 H à 12 H.

Se munir :

- de la carte d'identité ou du passeport,
- d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer, facture d'électricité, de téléphone,...)

PACS

L'enregistrement des Pactes Civils de Solidarité (PACS) est transféré à l'Officier de l'État Civil de la Mairie à partir du 1er novembre 2017.

* Le passage du PACS en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la Loi de modernisation de la justice du XXème siècle.

* Un décret récemment publié au Journal Officiel précise les modalités de transfert aux Officiers de l'État-Civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des Pactes Civils de Solidarité.

Renseignements en mairie

Nouveaux horaires de La Poste

Depuis le mois d'octobre 2017, le bureau de La Poste est ouvert :

- * Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi : 9h-12h et 14h-16h
- * Jeudi : 9h-12h

→ Fermée le samedi matin

Diverses Permanences

L'Espace Socioculturel "La Chrysalide", à Ruffec, a reçu l'agrément de Maison de Services Au Public où vous avez accès aux différentes permanences :

→ CAF : le vendredi de 9h30 à 12h et 13h30 à 16h

→ CPAM : voir affiche bleue ⇒⇒⇒⇒

→ Assistante sociale CARSAT Retraite : tous les 1^{ers} et 3^{es} jeudis sur RDV

→ Assistante sociale CARSAT Action sociale : tous les mercredis de 9h à 12h sur RDV

→ Relais MSA tous les jours sans RDV

Carte d'identité



Depuis le 15 mars 2017, les demandes de Carte d'identité ne sont plus traitées par la mairie de Villefagnan.

Tout comme les passeports il y a quelques années, les demandes doivent se faire dans les mairies équipées des dispositifs numériques.

Pour Villefagnan, la commune équipée la plus proche reste Ruffec.

NB : La prise de rendez-vous est obligatoire au service de l'état civil, du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30, au 05 45 31 01 75 ou par courriel à etat.civil@mairie-ruffec.fr

Cartes grises et permis de conduire

Depuis le 6 novembre de cette année, les démarches ne se font plus à la Préfecture mais via le site www.ants.gouv.fr.

Vous avez la possibilité d'effectuer vos démarches par Internet de chez vous ou bien par la Maison des Services Au Public



A compter du 04/12/2017, la permanence de la CPAM aura lieu le **Lundi** à

La Chrysalide, Place Aristide BRIAND de 9h à 12h et de 13h30 à 15h15

Vous pouvez prendre rendez-vous, par mail,

à l'adresse suivante :

rendezvous@cpam-angouleme.cnamts.fr

OU

par l'intermédiaire de votre compte ameli, 24h/24 et 7 jrs /7

Grâce à lui, vous pouvez :

- ▶ Suivre vos remboursements
- ▶ Télécharger vos attestations
- ▶ Obtenir une carte européenne
- ▶ Contacter votre caisse par mail



Pour contacter un conseiller, un seul numéro :

3646 Service 0,06 € / min + prix appel